



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 01 / 2024
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

Rapport de gestion et comptes pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- *de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, modifiée le 10 juin 1975*
- *du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979*
- *du Règlement du Conseil général*

la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion durant l'année 2023.

Sa numérotation est établie selon le plan comptable et le plan de classement.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Autorités

Municipalité

Durant l'année 2023 la Municipalité s'est réunie à 41 reprises.

Les séances se tiennent le lundi soir à 19 h 30.

La Municipalité se compose de la manière suivante :

- **CROISIER** Christian Syndic Administration générale
Finances
Gravière
Délégué ARCAM - MBC

- **CHRISTEN** Joël Vice-Syndic Bâtiments communaux
Police des constructions
Aménagement du territoire - Urbanisme
Gaz – Télecabseau
Délégué SEFA

- **DURAND** Louis Voirie – Déchetterie
Route – Eclairage public
Déneigement
Police
Délégué SDIS – ORPC

- **COEYTAUX** Yves Domaines
Forêts - Pâturages – Route de la Côte
Epurabon
Délégué AIEBBM – AIPV –
Groupement forestier - Parc Jura vaudois

- **QUEIROS** Françoise Ecoles – Parascolaire
Accueil de jour
Cohésion sociale
Aînés
Paroisse - Cimetière
Espaces verts – Terrain de foot
Déléguée ASIABE – AJEMA – ARASMAC –
Fondation Baud

Acronymes :

- **AIEBBM** *Association Intercommunale des Eaux Ballens, Berolle, Mollens*
- **AIPV** *Association Intercommunale de la Plaine du Veyron*
- **AJEMA** *Accueil de Jour des Enfants Morges, Aubonne*
- **ARASMAC** *Association Régionale pour l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay*
- **ARCAM** *Association Régionale Cossonay, Aubonne, Morges*
- **ASIABE** *Association Scolaire Intercommunale d'Apples, Bière et Environs*
- **MBC** *Transports de la région Morges, Bière, Cossonay*
- **ORPC** *Organisation Régionale de la Protection Civile*
- **SDIS** *Service de Défense Incendie et de Secours*
- **SEFA** *Société Electrique des Forces de l'Aubonne*

Conseil général

Le Conseil général de Ballens compte 52 membres

Le bureau du Conseil est composé de :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| • BOREL Jérôme | Président |
| • COEYTAUX Fabien | Vice-Président |
| • BRAISSANT Jacqueline | Secrétaire |
| • MURRI Sébastien | Scrutateur |
| • NEUENSCHWANDER Patrick | Scrutateur |
| • BAUMANN Tatiana | Scrutatrice remplaçante |
| • BLANC Mugisha | Scrutateur remplaçant |

Il est également composé des commissions permanentes suivantes :

- **Commission de gestion**
- **Commission de recours en matière de taxes et d'impôts**
- **Commission ASIABE**
- **Commission AIEBBM**
- **Commission Gravière**

1.2. Préavis déposés

- | | |
|----------------------------------|--|
| - Préavis municipal n° 01 / 2023 | Adoption de la révision du Plan d'affectation communal, de son règlement et du plan fixant la limite des constructions |
| - Préavis municipal n° 02 / 2023 | Aménagement de la cuisine de l'auberge |
| - Préavis municipal n° 03 / 2023 | Rapport de gestion et comptes pour l'année 2022 |
| - Préavis municipal n° 04 / 2023 | Aménagement et réfection de la chaussée Vy de Bière / Place du Village, Demande d'un crédit d'emprunt de CHF 387'000.00 |
| - Préavis municipal n° 05 / 2023 | Budget pour l'année 2024 |

1.3. Administration générale

L'année 2023 a vu de gros changements au sein du personnel de l'administration communale. En effet, suite au départ de Madame Eliane Roch, une redistribution des postes a été organisée ainsi que des horaires d'ouverture.

La Municipalité a choisi de s'occuper elle-même du recrutement. 12 dossiers de candidature pour le poste de Préposé(e) à l'Office de la population et 5 pour celui de la Bourse communale ont été traités.

Dès le 1^{er} octobre 2023, l'administration communale se présente comme suit :

- **Greffé municipal / Police des constructions** NEUENSCHWANDER Gabrielle
- **Bourse communale** PELLET Pierre-Denis
- **Office de la population** ROY FRUTIG Odile
- **Service technique, Voirie et Conciergerie** PELLET Julien

Le guichet du bureau communal est ouvert le jeudi de 9 h à 11 h et de 16 h 30 à 18 h 30

La Municipalité communique publiquement au travers de son site internet www.ballens.ch et affiche également au pilier public les informations officielles d'intérêt général.

1.4. Archives communales

Pour mettre de l'ordre dans les archives communales, la Municipalité a mandaté la société Pro Archives SA qui a trié, répertorié et éliminé les anciens documents devenus superflus.

2. FINANCES

Dans la continuité des années précédentes, le taux d'imposition s'élève à 73%.

Les comptes 2023 ont été contrôlés par l'organe de révision Fiprom SA le 9 avril 2024.

Résultat des comptes

	Comptes 2023	<i>Budget 2023</i>	Comptes 2022
Revenus	3'290'432.22	2'830'642.50	3'096'702.33
Charges	3'265'120.85	2'934'583.50	2'977'471.91
Résultat	25'311.37	-103'941.00	119'230.42
Amortissements obligatoires	227'400.00		230'781.25

Dans l'ensemble, les comptes de l'année 2023 correspondent au budget présenté.

Décompte de péréquation – 22.452

Le bénéfice de l'exercice 2023 est principalement le résultat du retour important des dépenses thématiques « routes » pour les travaux de réfection des traversées de localité.

Pour plus de clarté, quelques explications spécifiques ont été intégrées au tableau des comptes administratifs.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1. Terrains, domaines agricoles

Comme ces dernières années, les bûcherons se sont occupés de l'entretien des chemins de champs pour combler les nids de poule avec du gravier.

Il n'y a pas eu de problème majeur dans les collecteurs de champs.

3.2. Pâturage Pré-de-Ballens

Pour la seconde fois, nous avons mandaté la Protection civile pour poser six traverses alpines sur le chemin du Pré-de-Ballens – Druchaux, ceci afin de détourner l'eau de pluie en cas d'orage.

Sous la direction du Parc Jura Vaudois, une entreprise forestière a travaillé à la réparation du mur de pierres sèches délimitant les territoires du Pré-de-Ballens et du Pré-de-Saint-Livres. Les frais sont partagés entre les deux communes.

3.3. Forêts

Rétrospective

Entre mai et juin, plusieurs interventions de coupes avec écorçage des bois ont été réalisées pour tenter de circonscrire les premiers foyers de bostryches sur l'épicéa (scolyte typographe). La vague de chaleur subie fin août, a boosté la deuxième génération d'insectes, les arbres exténués n'avaient plus la capacité de se défendre. Malgré les efforts de lutte, entre septembre 2023 et mars 2024 env. 400 m³ de chablis ont dû être récoltés.



Figure 1
Épicéas attaqués par le bostryche
Les arbres perdent leur écorce et l'insecte importe
un champignon qui fait bleuir le bois

Sur les Côtes, les sécheresses à répétition ont provoqué un fort dépérissement chez le sapin blanc. Des coupes sanitaires ont eu lieu principalement pour limiter les risques de chutes d'arbres secs le long de la route du Pré-de-Ballens.

Au Pré-de-Ballens, une intervention de coupe a eu lieu 400 m à l'ouest du chalet et en amont du chemin.

Le prix du bois de service résineux est resté stable jusqu'au mois d'août avant de baisser significativement avec l'arrivée des gros volumes de chablis bostrychés. Le prix des assortiments énergies feuillus s'est maintenu à des niveaux élevés.

Récolte

Au total, 737 sylves ont été martelées selon le détail ci-dessous.

La Côte	Feuillus	2	Sv	Tot.
	Résineux	263	Sv	265.00 SV
Pâturage	Feuillus	0	Sv	Tot.
	Résineux	245	Sv	245.00 SV
La plaine	Feuillus	44	Sv	Tot.
	Résineux	183	Sv	227.00 SV

Plantations

En prévision de la prochaine abbaye et en compensation des pertes subies au printemps 2022, les forestiers ont planté un nombre d'arbres pour la production de sapins de Noël supérieur à la moyenne. Dans le détail, 500 épicéas, 125 sapins Nordmann et 100 sapins blanc. En outre et pour compléter le rajeunissement naturel, une centaine de feuillus ont été plantés.

Jeunes peuplements

En 2023 sur l'ensemble des 412 ha que compte la propriété communale, 7.94 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus. Ces soins visaient à favoriser un mélange en essence adapté, des arbres sains, vigoureux et une qualité de bois supérieure.

Entretien des infrastructures et divers

Un entretien courant des chemins forestiers a eu lieu (nids de poules, épierrage au printemps et curage des renvois d'eau. La place de pique-nique du Gothard a été remise en état en collaboration avec la commune de Berolle.

3.4. Bâtiments

Auberge communale

Conformément à ce qui avait été prévu, la cuisine de l'auberge a subi une rénovation partielle, une nouvelle structure qui suffit pour l'instant à l'établissement.

Salles communales

L'éclairage de la grande salle a été remplacé, agrémenté de variateurs pour plus de flexibilité.

Ruelle de l'Eglise 4

Les fenêtres de l'appartement sis au 1^{er} étage du bâtiment ont été entièrement remplacées.

4. TRAVAUX

4.1. Routes

Conformément au préavis 04 / 2023 concernant l'aménagement et la réfection de la chaussée Vy de Bière / Place du Village, les travaux ont débuté à mi-septembre 2023. Le temps pluvieux de novembre – décembre a quelque peu retardé les travaux dont le « gros-oeuvre » a pris fin vers mi-avril 2024.

Comme indiqué dans le préavis, cette réfection améliore la sécurité des piétons en élargissant certains trottoirs et modère la vitesse du trafic motorisé. Par ailleurs, ce chantier permet la mise en séparatif de quelques bâtiments en construisant de nouvelles canalisations d'eaux claires et eaux usées, le remplacement et la réfection des conduites d'eau potable, la mise en souterrain du réseau électrique et de l'éclairage public entre l'auberge et le carrefour de la Vy du Veyron.

4.2. Parcs et Promenades

Pour embellir nos rues et places du village, la Commune se fournit en fleurs auprès des Etablissements horticoles de la Ville de Morges. La décoration est plus importante pour une année « d'Abbaye » et plusieurs bacs en bois ont aussi été remplacés, confectionnés par l'employé communal.

Nous avons également porté un soin particulier aux 7 entrées du village avec l'installation de tubes en béton pour que nos fleurs aient plus d'espace pour évoluer.

Terrain de foot

Fin 2023 la Municipalité avait décidé de tenter une dernière fois la remise en état du gazon du terrain de foot. Au vu de la météo pluvieuse de la fin de l'année, ces travaux sont reportés à l'automne 2024.

Cimetière

Les travaux d'entretien du cimetière se poursuivent avec la taille des massifs et l'entretien régulier des tombes laissées à l'abandon.

4.3. Fontaines

Nous avons dû changer une conduite de drainage des sources des fontaines de Ballens, conduite située sur la Commune de Berolle.

4.4. Station d'épuration

Un des bassins de boues d'épuration (roseaux) a été vidangé, ce qui représente 180 tonnes à incinérer. Coût de l'opération CHF 80'000.—.

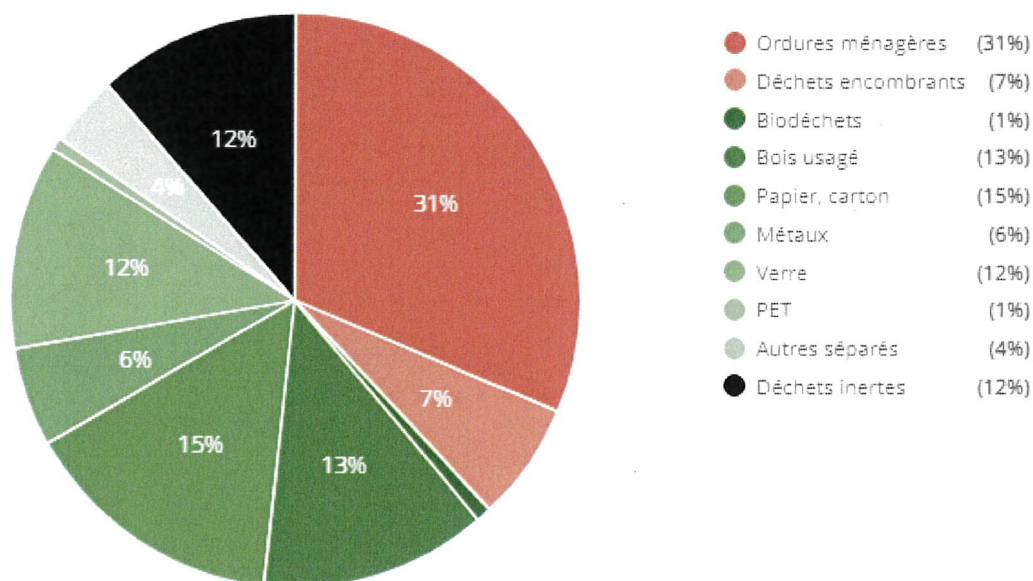
4.5. Déchetterie

Les communes de Ballens, Berolle et Mollens ont constitué en 2010 une entente intercommunale qui a pour but d'aménager et d'exploiter sur la commune de Ballens une déchetterie intercommunale. Cette entente intercommunale a été conclue par une convention qui règle les bases légales liées à l'exploitation de cette déchetterie. Celle-ci fixe entre autres la répartition des coûts liés tant aux charges courantes qu'aux investissements futurs selon le nombre d'habitants de chaque commune.

Avec une taxe forfaitaire annuelle de CHF 65.00 par habitant (adulte), la gestion de la déchetterie permet à la commune de Ballens d'appliquer un tarif bien en-dessous de celui appliqué par les communes de la région.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des déchets gérés en 2023, ainsi que l'évolution des ordures ménagères en kg/habitant de 2014 à 2023 :

▼ 2023 : Répartition déchets en [%]

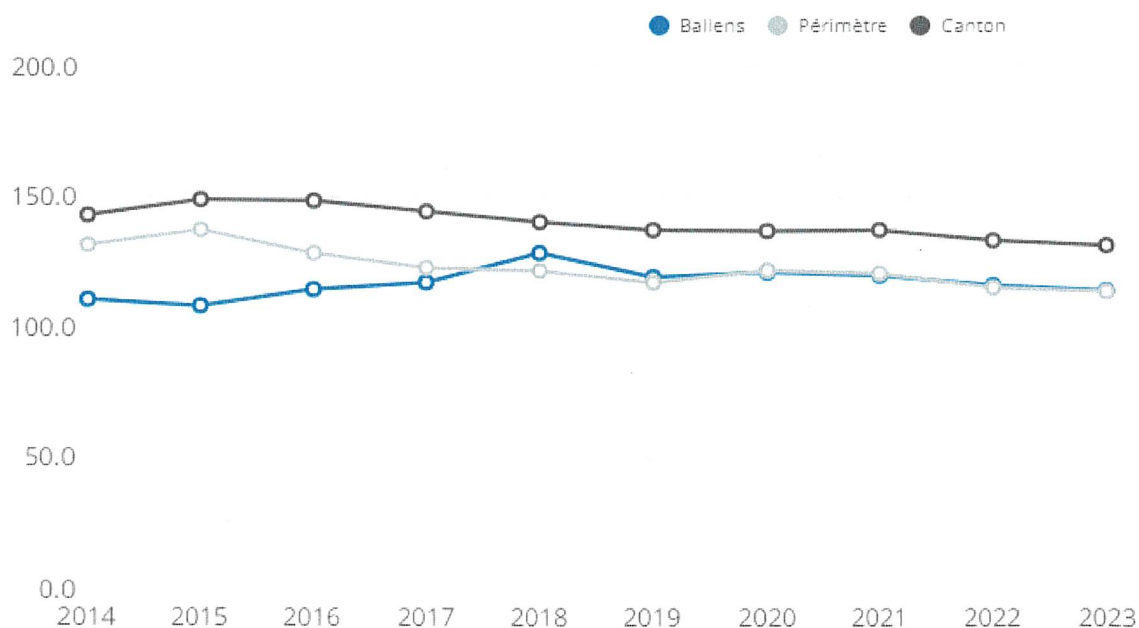


i Taux de collecte séparée : 50.6 %

Explication et calculs

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets recyclables par rapport aux déchets collectés (incinérables + recyclables + inertes). Sont pris en compte : les ordures ménagères et les déchets encombrants pour les incinérables. Les déchets recyclables comprennent les biodéchets, le bois usagé, le papier et carton, les métaux, le verre, le PET, les plastiques, les déchets spéciaux des ménages (dont piles), les huiles, les textiles, les appareils électriques et électroniques, les capsules à café et les pneus. Les autres types de déchets n'entrent pas dans le calcul de ce taux. Les déchets inertes sont collectés mais ne sont pas valorisés.

▼ Ordures ménagères : Evolution 2014 - 2023 [kg/hab]



5. INSTRUCTION PUBLIQUE

5.1. Ecoles

Vu le nombre grandissant d'enfants à enclasser et considérant les résultats d'une analyse réalisée sur l'évolution de la démographie de nos villages ces prochaines années, l'ASIABE se penche actuellement sur la construction d'un nouveau collège à Apples. Cet objet est à l'étude ainsi que 4 classes supplémentaires à Pampigny.

En attendant, les portacabines installés à Apples restent la meilleure solution.

Concernant l'accueil préscolaire et parascolaire, les heures sont toujours en hausse.

5.2. Accueil de jour

Ce secteur est toujours en pleine évolution car le manque de place d'accueil se fait cruellement sentir. Pour Ballens, se sont 10'450 heures consommées dans les différentes structures du réseau AJEMA par 21 enfants du village.

Nous avons cependant la chance d'avoir vu l'ouverture d'une structure d'accueil dans notre village. Nous avons suivi et accompagné au mieux la mise en place de la crèche « Mini Bulle » affiliée à l'AJEMA.

6. POLICE

6.1. Police des constructions

Dossiers déposés à l'enquête publique en 2023

No CAMAC	Propriétaire(s)	Parcelle(s)	Description de l'ouvrage
220127 25.1.- 23.2.23	ROCH Cédric	803	Remplacement d'une chaudière à gaz à condensation par une pompe à chaleur air/eau
220342 25.1.- 23.2.23	GOY Barbara	852	Remplacement d'une chaudière à gaz à condensation par une pompe à chaleur air/eau
220279 15.2.- 16.3.23	FRUTIG Steve	31	Remplacement d'une chaudière à gaz à condensation par une pompe à chaleur air/eau
220936 15.4.- 14.5.23	KALMAN Lajos	821	Remplacement de la production de chaleur au gaz par une pompe à chaleur sur air extérieur
223776	COURTOIS Louiza	51	Mise en conformité des transformations réalisées depuis 1981 et ajout d'un auvent à l'entrée
225108 9.8.- 7.9.23	COEYTAUX Lauriane MOLLIEX Alexandre	22	Transformations intérieures de l'annexe pour création d'une structure d'accueil de jour préscolaire et pose d'un conteneur dans la cour
227691 17.10.- 15.11.23	Romande Energie SA	Ligne aérienne 125kV entre les postes de Montcherand et Rolle	<ul style="list-style-type: none">- Renouvellement partiel de la ligne existante sur le même tracé – mise en conformité selon OLEI- Remplacement de 80 pylônes (40 à 119) dont 51 seront surélevés de 4 mètres- Défrichements temporaires (2995 m2) et définitifs (169 m2) sur différentes communes
217208 18.10.- 16.11.23	Duperrex Alain et Yvan	652	Nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Sunrise
227524 9.12.- 7.1.24	Paul Gavin SA	52	Transformation d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA et de Salt Mobile SA, avec nouveau mât, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G

Autorisations municipales et dossiers dispensés d'enquête publique en 2023

No CAMAC	Propriétaire(s)	Parcelle(s)	Description de l'ouvrage
	ROCH Didier	67	Ouverture d'une porte pour le bétail
	OPPELIGUER Francis	119	Création d'un sas d'entrée
	ROCH Cédric	803	Installation d'une dépendance et pose d'un jacuzzi
228014	LIVET Didier	848	Création d'une piscine naturelle avec un aménagement paysager autour et création de terrasses en bois et en graviers
	GEBHARD Simon	96	Construction d'un abri pour bois de feu
	LALIGAND Marc GEDEON Vanessa	677	Pose d'un spa avec pergola

Le bureau Archi3 Sàrl, en la personne de M. Giuseppe Giuliano, est mandaté par la Commune pour étudier et contrôler les projets de mises à l'enquête. Il est tenu de vérifier les aspects liés au respect des différents règlements communaux ainsi que la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Urbanisme

Le PACom est entre les mains du Canton depuis le 28 septembre 2023 en attente de sa détermination.

6.2. Police

La commune de Ballens contribue à hauteur de CHF 52'600.00 pour l'organisation de la Police cantonale vaudoise. Notre point de contact est la gendarmerie d'Aubonne que nous rencontrons chaque année pour le bilan de l'exercice écoulé concernant notre commune.

Par ailleurs, la gendarmerie effectue mensuellement des contrôles radar dans le village. Son rapport fait généralement ressortir un taux d'infraction compris entre 1 % et 1,3 %, alors que la moyenne cantonale est de 3,5 %.

A ce sujet, la commune a acquis un nouveau radar dit «pédagogique» qui permet, comme son nom l'indique, de faire de la prévention routière. Le logiciel de ce radar permet d'établir des statistiques quant à la vitesse individuelle des véhicules ou une vitesse moyenne, le nombre de véhicules, etc., le tout à un moment déterminé de la journée ou de la nuit.

6.3. Office de la population

Population résidante permanente au 31 décembre 2023 en comparaison avec 2022 :

2023

Nationalité	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	TOTAL
	+ 16 ans	+ 16 ans	- 16 ans	- 16 ans	
Suisses	193	190	40	44	467
Etrangers	61	47	4	7	119
TOTAL	254	237	44	51	586

2022

Nationalité	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	TOTAL
	+ 16 ans	+ 16 ans	- 16 ans	- 16 ans	
Suisses	198	196	37	38	469
Etrangers	54	50	8	9	121
TOTAL	252	246	45	47	590

6.4. Défense contre l'incendie

Le canton de Vaud est découpé en régions, chacune est couverte par un service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS).

La commune de Ballens est intégrée au SDIS Etraz-Région à Aubonne. Ce dernier, qui comprend 28 communes allant de Montricher au nord à Luins au sud, est à disposition pour répondre aux demandes d'intervention de cette région. Son organisation est composée de 4 centres DPS (Détachement de premier secours) à Aubonne, Bière, Gimel et Rolle et de 6 DAP (Détachement d'appui) à Aubonne, Gilly, Gimel, Longirod, Bière et Rolle. Les effectifs comprennent env. 300 pompiers volontaires qui sont prêts à intervenir 24h/24, dont 4 volontaires de notre commune

Chaque Municipalité concernée, couverte par le SDIS Etraz-Région, compte 1 délégué(e) dans l'Association intercommunale. Le Comité Directeur (CODIR) est l'organe exécutif de l'assemblée. Il est formé de 7 personnes élues, issues de municipalités de la région.

Le coût des services du SDIS Etraz-Région pour chaque commune en 2023 a été de CHF 35.30 par habitant (CHF 36.50 en 2022), malgré les coûts liés au déménagement dans la nouvelle caserne d'Aubonne qui a été inaugurée officiellement le 29 avril 2023.

6.5. Protection civile

ORGANISATIONS RÉGIONALES DE PROTECTION CIVILE (ORPC)

La Protection civile vaudoise est composée de 10 organisations régionales de protection civile (ORPC). Ces régions sont basées sur le découpage territorial des districts et ont à leur tête un comité de direction (CODIR), dans lequel siègent des représentants des communes.

Les ORPC sont organisées sur une base de bataillons et sont placées sous la responsabilité opérationnelle d'un commandant régional et d'un état-major unique.

L'ORPC du district de Morges est un bataillon basé à St-Prex. Elle comprend 56 communes, dont celle de Ballens. Elle est un partenaire de la protection de la population. Elle fournit des prestations dans le domaine de l'aide à la conduite, de la logistique, de l'assistance, du sauvetage, de l'appui et de la protection des biens culturels. En outre, elle contrôle périodiquement les abris privés.

Le coût des services de l'ORPC du district de Morges pour chaque commune en 2023 a été de CHF 20.14 par habitant, contre CHF 20.18 en 2022.

7. SECURITE SOCIALE

7.1. Cohésion sociale

La Commune de Ballens fait partie du réseau ARASMAC. C'est elle qui gère l'ensemble des dossiers de nos citoyens.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1. Eaux

AIEBBM

En collaboration avec la Maison de la Rivière pour une étude sur les eaux du Boiron, nous avons répertorié les ressources en eaux de l'AIEBBM ainsi que les différents débits des captages. Des données sur la consommation annuelle ont également été récoltées pour établir un inventaire des ressources en eau dans le bassin versant du Boiron de Morges.

Projet « La Vallée Sèche »

Le projet « Vallée sèche » est une étude de faisabilité pour monter l'eau du lac Léman, depuis Morges jusqu'à Bremblens, puis des Haut-de-Morges jusqu'au Pied du Jura.

Ce grand projet est à l'étude en collaboration avec les Communes, Prométerre, les agriculteurs, les maraîchers et les vigneron. Cela représente 19 communes, 7'600 ha de terres assolées et environ 180 à 200 personnes des métiers de la terre.

8.2. Eclairage public

L'entretien des lampadaires s'effectue avec l'entreprise Delay sise à Cottens. Le remplacement des lampadaires pour passer au LED se poursuit par étapes selon le budget disponible et devrait être terminé dans les prochaines années.

Sur recommandation du Canton et en vue d'une possible pénurie d'électricité, la municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 05h00, depuis l'automne 2022. Cette restriction ne permet pas une véritable économie d'énergie puisque l'éclairage public ne représente que 0,15 % du budget de la commune (CHF 4'195.00).

Après examen et comparaison des décomptes d'électricité, ainsi que pour des raisons de sécurité, la Municipalité a décidé de rallumer l'éclairage public.

8.3. Service du gaz

Notre réseau de gaz est en bon état. Le Groupe Holdigaz est mandaté pour son entretien, le changement des compteurs et l'établissement des diverses statistiques.

Nous suivons de près l'évolution des prix de l'énergie. Cette année le compte de gaz présente une légère perte maîtrisée.

8.4. Télé-réseau

La SEFA s'occupe de notre réseau, de la fourniture des signaux télévision, téléphone et internet via les diverses offres BLI BLA BLO de Net+ et de la facturation. Une ristourne nous est octroyée selon le nombre d'abonnés aux différents services.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 01 / 2024
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide :

- D'accepter les comptes présentés pour l'année 2023, se soldant par un excédent de revenus de CHF 25'311.37;
- D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023;
- D'en donner décharge au boursier et à la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Christian Croisier

La Secrétaire :

Gabrielle Neuenschwander



Annexes

bilans comparés + annexes
comptes de fonctionnement

Présenté en séance du Conseil général du 13 juin 2024